

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 2 décembre 2019, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la subdivision de deux lots contigus, le premier lot ayant une profondeur de 74,85 m de profondeur au lieu de 80 m minimum et le deuxième lot ayant un frontage de 40,86 m au lieu de 50 m, le tout tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 1345, rue Shefford, lots 2 929 989 et 5 383 681 (lots projetés 6 331 768 et 6 331 769), zone PDA1-02, district Pierre-Laporte (dossier 2019-30266);
2. Demande de dérogation mineure afin de régulariser la non-conformité d'un logement d'appoint ayant une superficie de 90 m² lieu de 70 m², tel que stipulé à l'article 45 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 142, rue des Mélèzes, lot 2 929 406, zone P3M-03, district Pierre-Laporte (dossier 2019-30267);
3. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une enseigne sur socle ayant une hauteur de 4 m au lieu de 2 m maximum, tel que stipulé à l'article 240 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 10, rue du Diapason, lot 6 102 753, zone PDA10-04, district Pierre-Laporte (dossier 2019-30270);
4. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une allée d'accès d'une longueur d'environ 214 m au lieu de 100 m maximum, tel que stipulé à l'article 128 du règlement de zonage 1037-2017, au 400, rue Dorchester, lot 6 205 270, zone P4M-13, district Mont-Soleil (dossier 2019-30277);
5. Demande de dérogation mineure visant à permettre un déboisement sur une superficie d'environ 130 m² en bordure de l'emprise d'une piste multifonctionnelle pour la construction d'une allée d'accès malgré l'interdiction prévue à l'article 188 du règlement de zonage numéro 1037-2017 et à permettre l'aménagement d'une entrée charretière ayant une pente d'environ 11 % au lieu de 5 % maximum, tel que prévu à l'article 121 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 4, rue Knowlton, lot 3 617 321, zone P3M-04, district Mont-Soleil (2019-30285).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 15^e jour de novembre 2019

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate. OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques